



## Remboursement étude de sol

Par **Dicat**, le **13/04/2011** à **08:06**

Bonjour,

Je suis sur un projet de construction depuis 7 mois maintenant, le constructeur avec qui je travail ma demandé de payer une étude de sol 1100€.

Aujourd'hui le projet tombe à l'eau car le constructeur à mis trop de temps à me délivrer les plans et je ne suis plus solvable vis à vis des taux bancaire.

Est-il possible de récupérer le montant de cette étude?

Cordialement.

Par **amajuris**, le **13/04/2011** à **20:27**

bjr,

vous devez payer le travail effectué.

votre constructeur n'est pas concerné par vos problèmes de solvabilité.

relisez votre contrat de construction pour être sur de votre position.

cdt